



27^{ème} RALLYE REGIONAL DE BASSE NORMANDIE

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès permis FFSA
Ouverture des engagements : Dès permis FFSA
Clôture des engagements : Lundi 20 juin 2022 à 23h59
Parution du carnet d'itinéraire : Dimanche 26 juin 2022
Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 26 juin 2022 de 9H00 à 18H00 et Samedi 02 juillet 2022 de 9H00 à 17H00
Vérifications Administratives : Samedi 02 juillet 2022 de 9H00 à 16H30
Lieu : Marché Couvert – 2 Rue de Marly – 50600 St Hilaire du Harcouët
Vérifications Techniques : Samedi 02 juillet 2022 de 9H15 à 16H45
Lieu : Marché Couvert – 50600 St Hilaire du Harcouët
Heure de mise en place du parc de départ : Samedi 02 juillet 2022 de 9H30 à 17H00
Lieu : Marché Couvert – Hall – 50600 St Hilaire du Harcouët
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 02 juillet 2022 à 16H30
Lieu : Marché Couvert – Salle du Haut – 50600 St Hilaire du Harcouët
Publication des équipages admis au départ : Samedi 02 juillet 2022 à 17H35
Lieu : Marché Couvert – Hall – 50600 St Hilaire du Harcouët
Publication des heures et ordres de départ : Samedi 02 juillet 2022 à 17H35
Lieu : Marché Couvert – Hall – 50600 St Hilaire du Harcouët
Briefing des pilotes : Remis écrit lors des vérifications administratives
ETAPE 1 :	
Départ : Samedi 02 juillet 2022 du 1^{er} concurrent à 18H30
Lieu : Parc Fermé du Marché Couvert
Publication des résultats partiels : 1^{ère} étape + ordre et heures des départs de la 2^{ème} étape
Date : Samedi 02 juillet 2022
Lieu : Marché Couvert – Hall – 50600 St Hilaire du Harcouët
ETAPE 2 :	
Départ : Dimanche 03 juillet 2022 du 1^{er} concurrent à 8H30
Lieu : Parc Fermé du Marché Couvert

Publication des résultats partiels : **Dimanche 03 juillet 2022**
Arrivée à : **Voir annexe itinéraire (timing)**
Lieu : **Marché Couvert – Hall – 50600 St Hilaire du Harcouët**
Publication des résultats du rallye : **Dimanche 03 juillet 2022, à l'issue du délai réglementaire**
Lieu : **Marché Couvert – Hall – 50600 St Hilaire du Harcouët**
Vérification finale : **Dimanche 03 juillet 2022**
Lieu : **Garage Bazin - route de Paris – 50600 St Hilaire du Harcouët**
Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**
Remise des prix : **Dimanche 03 juillet 2022, à l'issue du délai réglementaire**
Lieu : **Marché Couvert – Hall – 50600 St Hilaire du Harcouët**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Basse Normandie organise, Samedi 02 juillet et Dimanche 03 juillet 2022, en qualité d'organisateur administratif le :

27^{ème} RALLYE REGIONAL DE BASSE NORMANDIE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 01/04/2022 sous le numéro 29 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 264 en date du 01/04/2022

Comité d'organisation

Président : BAZIN Sébastien
Membres : Ecurie ATALANTE RACING TEAM
Secrétariat du Rallye : BARBEDETTE Audrey – 2 Impasse de la Tromière – 50540 Isigny Le Buat
.....
Téléphone : 06 59 90 84 03
E-mail : ecurieatalante@mailo.com
Permanence du Rallye : Marché Couvert – 2 Rue de Marly – 50600 St Hilaire du Harcouët
Date : Samedi 02 et Dimanche 03 juillet 2022

Organisateur technique

Nom : ATALANTE RACING TEAM
Représentée par : LETELLIER Stéphane - n° Licence 36810
Adresse : Rue du Gué – 50600 St Hilaire du Harcouët

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs : LE GALL Jacques - n° Licence 9383
Commissaires Sportifs : DE LA RIVIERE Jacques - n° Licence 12643
..... LE MASLE Danielle - n° Licence 1057
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs : LE GALL Jacques - n° Licence 9383
Directeur de Course : VARANGLE Lucien - n° Licence 36384
Directeur de Course Adjoint délégués aux ES : GIRARD Roger - n° Licence 23809
..... GROUD Francis - n° Licence 8035
..... LEGRAND Guillaume - n° Licence 220796
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES : DENIS Didier - n° Licence 162362
..... GUEGAN Jean-Michel - n° Licence 8072
..... JOSSE Jean-Denis - n° Licence 134502
Médecins : Docteur PETERS Denis
..... Docteur ZARB Michel
Commissaire Technique responsable : En attente d'accord- n° Licence
Commissaires Techniques adjoints : LEGROS Didier - n° Licence 180481

.....TOUPET Michel- n° Licence 40894
Chronométrateurs : HENNEBOIS Laurent - n° Licence 205961
..... HERVIEU Daniel - n° Licence 179222
..... LEBAILLIF Arnaud- n° Licence 3346
..... LE BOISSELIER Michel - n° Licence 6992
..... LEROUX Sophie - n° Licence 134712
..... MILLET René- n° Licence 47927
Chargée des relations avec les concurrents : LENGLINE Virginie - n° Licence 192460
Responsable Informatique (classements) :.....VOISIN Raphaël – RallyGT n° Licence 211834

1.2P. ELIGIBILITE

Le 27^{ème} RALLYE REGIONAL DE BASSE NORMANDIE compte pour :

La Coupe de France 2022 des Rallyes coefficient 2

Le Challenge de Basse Normandie 2022

Le Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie 2022

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Pour limiter l'empreinte carbone de l'épreuve, la demande d'engagement se fera **uniquement en ligne via le lien suivant**: <http://www.rallygt.org/engagement-au-27eme-rallye-regional-de-basse-normandie/>

Toute personne qui désire participer au 27^{ème} RALLYE REGIONAL DE BASSE NORMANDIE devra compléter sa demande d'engagement **avant le lundi 20 juin 2022 à 23h59**.

Le règlement des droits d'engagement se fera uniquement lors des vérifications administratives. Les concurrents sont invités à préparer en amont leur règlement et leurs fiches d'enregistrement des équipements de sécurité (si toujours applicables).

Pour déclarer forfait, merci de suivre les modalités indiquées dans l'accusé de réception de l'engagement.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 110 voitures maximum et 50 voitures minimum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 310 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 620 €

3.1.12P. La réception de la demande d'engagement sera réputée « accusée » lorsque l'équipage engagé recevra par mail la confirmation de dépôt.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera seulement autorisée sur le Parc Concurrents de St Hilaire du Harcouët et conformément au protocole sanitaire en vigueur en date du rallye.

Les concurrents pourront s'installer **uniquement dans les zones autorisées** (voir marquage au sol).

Un véhicule d'assistance et un véhicule accompagnateur seront autorisés par emplacement.

Les remorques sont interdites sur le parc d'assistance. Un parc spécifique sera prévu.

Prise en charges des déchets ou dépôt dans les poubelles de tri mises à disposition obligatoire à la fin du rallye.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire est : Challenge de Basse-Normandie 2022.

La publicité facultative sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 27^{ème} RALLYE REGIONAL DE BASSE NORMANDIE représente un parcours de 94,130 km, dont 39,340 de km de secteurs chronométrés.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,340 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1 : « Pont St Yves » : 4,120 km
ES 2/4/6 : « Le Mesnillard – Chasseguey » : 5,540 km
ES 3/5/7 : « Grandparigny » : 6,200 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3. Des contrôles seront effectués.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Dimanche 26 juin 2022 de 9H00 à 18H00. Le roadbook sera à retirer au bar tabac Le Khédive – 8 Place Nationale – 50600 St Hilaire du Harcouët

- Samedi 02 juillet 2022 de 9H00 à 17H00. Le roadbook sera disponible à l'entrée des Vérifications Administratives – Marché Couvert – Salle du Haut – 50600 St Hilaire du Harcouët

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les coupes seront distribuées après l'entrée lors du podium final.

Les prix en chèques seront envoyés aux récipiendaires la semaine 27/2022.

Remise des Prix :

1^{er} : 350 euros 2^{ème} : 250 euros Classement Scratch : 3^{ème} : 150 euros

1 partant : Classement par Classe : 1^{er} : 155 euros
2 à 4 partants : 1^{er} : 310 euros
5 à 8 partants : 1^{er} : 310 euros 2^{ème} : 180 euros

9 à 13 partants : 1^{er} : 310 euros 2^{ème} : 180 euros 3^{ème} : 125 euros
Au moins 14 partants : 1^{er} : 310 euros 2^{ème} : 180 euros 3^{ème} : 125 euros 4^{ème} : 80 euros

Classement Féminin* :

1^{ère} : 100 euros

*la 1^{ère} Féminine doit avoir piloté la totalité des épreuves spéciales pour prétendre à ce prix.

Les prix des classes suivantes seront regroupés :

- N2 et N2 série
- R2, FR2, R2J, RC4 et RC5
- R3 et RC3
- R4 et Rally2kit
- GT 10, GT+15 et RGT16

Si moins de 4 partants dans les classes A5K, A6K, A7K, A7S, A8W, elles seront respectivement regroupées avec les classes A5, A6, A7, A8, pour les prix.

Primes exceptionnelles pour toutes les classes en complément de la remise des prix :

Elles s'appliqueront sur les 3 boucles du Dimanche 03 juillet 2022 (meilleurs temps sur les 2 épreuves spéciales) et seront **attribuées aux concurrents classés à la fin du rallye** :

2 à 4 partants : 15 euros par boucle

Au moins 5 partants : 25 euros par boucle